



Comité français pour l'environnement  
et le développement durable

COMITE DE SELECTION DU 18/03/04



**Contact : Ville de Saint Jean de Monts**

**Porteur du projet : Hervé RAVEL, Directeur Général des Services**

**Titre : Mise en place d'un système de management environnemental**

**Tel : 02 51 59 97 00**

### **Introduction :**

La commune de Saint-Jean-de-Monts dispose d'une situation géographique caractérisée par de vastes espaces naturels. On peut noter 4 400 hectares de marais, 750 hectares de forêts, 8km de côtes (mer, plages, dunes) et une urbanisation limitée à 1000 hectares pour une surface totale de 6 000 hectares. Après deux années de travail, la ville de Saint Jean de Monts a obtenu la certification du système de management environnemental de ses services techniques le 17 décembre 2003 (N°F6859001), et ce, suite à l'audit réalisé par la société ECOPASS. L'ensemble des services de la ville est concerné par la prochaine étape de certification qui doit intervenir en 2004.

### **1/ L'approche globale du développement durable dans le projet :**

En 2001, le conseil municipal a décidé de créer une commission environnement afin de traiter les enjeux environnementaux liés au développement de la ville et notamment la réhabilitation du front de mer en cours depuis les années 1990. Tirant les leçons de cette expérience, la commune s'est activement impliquée dans une démarche de développement durable. La commission environnement a proposé une réflexion sur la mise en place d'un système de management environnemental pouvant être certifié ISO 14 0001, ce qui a fait l'objet d'une délibération en juillet 2001. En novembre 2001, le diagnostic a été réalisé par la société Socotec et a permis de valider la faisabilité du projet, en limitant son application aux services techniques municipaux.

Les trois axes forts de la politique menée par la ville sont la prévention des pollutions avec la suppression des produits chimiques inutiles ; le classement, l'identification et le tri des produits entreposés dans chaque service ; la mise en place de bacs de rétention ; le recyclage dans les filières agréées ; et l'acquisition de véhicules propres. En ce qui concerne les déchets, les axes d'engagements sont l'amélioration du tri, la vérification des filières de récupération et l'acquisition d'un broyeur de déchets verts. Le troisième axe fort concerne la plage, la gestion de ses déchets, son nettoyage, et la préservation de l'écosystème.

Si l'aspect environnemental est mis en avant, il est évident que la démarche ne néglige pas les autres aspects à savoir le développement économique et touristique ainsi que l'aspect social et sociétal ; l'objectif est d'obtenir l'adhésion de l'ensemble des acteurs du territoire au développement de ce projet d'éco-citoyenneté.

La ville recherche donc une efficacité environnementale, une meilleure qualité de service et le développement d'une notoriété auprès de la clientèle touristique.

Note d'évaluation par le jury

1      2      3      4  
—————→

### **2/ La gouvernance :**

Le Comité de pilotage est composé du Maire, de l'ajointe chargée de l'environnement, du Directeur Général des Services, du Directeur des Services Techniques, d'un chargé de mission ISO 14001 et du consultant Socotec. Chaque étape est supervisée par le comité de pilotage en adéquation avec la politique environnementale de la ville.

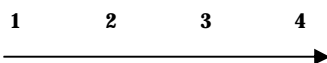
La ville s'est doté d'un logiciel de gestion 'Territoria' qui permet une mise en relation et une centralisation des informations concernant tous les points identifiés dans la certification ISO 14 001 :

- texte de la politique environnementale
- résultats des premiers audits réalisés en 2001
- objectifs, cibles et aspects environnementaux significatifs
- programme et suivi des réalisations, procédures et fiches opératoires, cartographies
- réglementation et mise à jour, revue de direction

Le Comité de pilotage se réunit pour établir et valider les objectifs et les cibles. Les décisions tiennent compte des options technologiques, des possibilités financières et des points de vue des parties intéressées. Les objectifs et les cibles sont régulièrement mis à jour. Ils sont déclinés dans un programme de management environnemental qui contient, pour chaque niveau de fonction exercée, la désignation de responsabilités, les moyens techniques et financiers nécessaires ainsi que le calendrier de réalisation.

Le responsable environnement-sécurité assure une veille réglementaire permanente afin d'identifier les nouvelles exigences applicables et de s'assurer de leur prise en compte dans le SME. Les grands principes de la certification, inclus dans la politique environnementale, sont l'amélioration continue, la prévention de la pollution et la veille réglementaire. C'est la mise en place de ce système qui permet une certification. Une sensibilisation est prévue en interne afin de former les agents aux deux phases de la procédure de certification. Le plan de formation prend en compte les besoins des services découlant du SME. La communication externe s'appuie, outre les numéros spéciaux, sur un « livret de présentation grand public ». En interne, une documentation du système de management environnemental décrit l'organisation générale, les procédures et les modes de fonctionnement.

Note d'évaluation par le jury

1 2 3 4  


**3/ Les moyens mis en œuvre pour la participation et la mobilisation :**

Dans une première étape, la ville a choisi de mettre en place un système de management environnemental appliqué aux services techniques municipaux et, par la suite, en 2004, à l'ensemble des services municipaux. La volonté de la ville est de fédérer les acteurs (agents, habitants) autour d'une gestion exemplaire des services publics. L'objectif est d'étendre cette logique, sans passer par la certification, aux autres acteurs du territoire, co-contractants (par le biais des marchés publics), citoyens (par les services à la population) et en développant une sensibilisation « éco-citoyenne ». La commune veut capitaliser sur cette expérience et attirer les entreprises locales vers une démarche similaire, non de certification, mais de protection de l'environnement. L'extension de la certification à l'ensemble des services s'articulera autour de trois axes : l'achat public (les co-contractants), l'éco-citoyenneté (la sensibilisation des publics) et la maîtrise de l'énergie. Les deux premiers points seront les axes forts de cette extension qui doit reposer sur une large participation.


Note d'évaluation par le jury

1 2 3 4  


**4/ Le caractère novateur de la démarche**

Peu de collectivités se sont impliquées dans la mise en place d'un SME certifié ISO 14 001, et il est encore moins fréquent que ce système de management porte sur l'ensemble des services.


Note d'évaluation par le jury

1 2 3 4  


**5/ Les acquis effectifs**

Dans le domaine de la gestion des déchets et de la prévention des pollutions, on note la mise en place de bacs de rétention dans les ateliers et sur les lieux de travail des services techniques municipaux ; la systématisation du tri des déchets ; et le classement des produits chimiques qui sont éliminés selon des filières adaptées. La ville a mis en place des méthodes écologiques pour le désherbage des espaces verts, avec une limitation des produits classés. Elle a engagé une politique d'acquisition de véhicules propres (20% de ceux-ci en GPL ou électriques d'ici 2006). Pour la préservation de la plage, on note l'utilisation d'un 'tromel' afin de trier les déchets, de séparer les galets et de limiter le tonnage des éléments envoyés au Centre d'Enfouissement Technique. Une cartographie a été dressée pour déterminer les zones sensibles de la ville et les modes d'intervention sur celles-ci. Un système de plan d'urgence est intégré à la démarche SME de la ville et au système 'Territoria' qui constitue le cœur du SME. Un budget global de 50 000 euros a été inscrit au budget en 2003.

Note d'évaluation par le jury

1 2 3 4  


**SCORE FINAL : /20,**

**COMMENTAIRES**

.....

.....

.....

.....

.....